|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-15)Genève,2-27 novembre 2015** |  |
| **UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS** |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Document 6-F** |
| **15 octobre 2015** |
| **Original: anglais** |
| Etats-Unis d'Amérique | |
|  | |
|  | |

Les Etats-Unis adressent leurs félicitations à l'Union internationale des télécommunications (UIT), institution qui fête son 150ème anniversaire et continue de jouer un rôle essentiel dans les télécommunications internationales. Le but de l'UIT consistant à élargir l'accès aux télécommunications fait écho à l'engagement des Etats-Unis, énoncé dans la loi américaine sur les télécommunications, à «mettre, dans toute la mesure possible, à la disposition de tous les habitants des Etats-Unis [...] un service de communication par fil et par radio, rapide et efficace, que ce soit au niveau national ou international».

La mise en œuvre de solutions mondiales pour l'attribution du spectre permet de réaliser des économies d'échelle, de faire baisser les prix et de faciliter l'interopérabilité. Le Secteur des radiocommunications de l'UIT joue un rôle unique dans la gestion mondiale du spectre des fréquences radioélectriques, y compris de ses utilisations depuis l'espace et représente le seul organe doté des compétences requises pour élaborer un texte ayant valeur de traité.

Les décisions qui seront prises à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015 (CMR‑15) auront des incidences sur la croissance économique et le développement partout dans le monde. Les Etats-Unis sont convaincus qu'il est indispensable d'obtenir des résultats positifs à cette Conférence pour atteindre des objectifs essentiels en matière de politique de gestion du spectre, notamment mettre en place des capacités de communications évoluées, favoriser l'innovation technologique, permettre la croissance économique et assurer la sécurité nationale. Nous sommes déterminés à encourager les possibilités de partage du spectre lorsqu'elles existent et à protéger les services existants lorsque le partage n'est pas réalisable.

Du point de vue des Etats-Unis, les plus grandes priorités que la Conférence aura à traiter seront les suivantes: trouver du spectre supplémentaire pour le large bande mobile, ouvrir la voie à l'exploitation de systèmes d'aéronef sans pilote (UAS) innovants, mettre en place un mécanisme de suivi des vols à l'échelle mondiale et adopter, pour la CMR-19, un ordre du jour qui permettra de continuer à innover dans le domaine hertzien. Nous nous sommes associés à d'autres membres de la Commission interaméricaine des télécommunications pour appuyer les propositions interaméricaines sur toutes ces questions. Toutes ces priorités correspondent à des besoins urgents et les Etats Membres de l'UIT doivent prendre des mesures concrètes pour répondre à ces besoins. Dans le cas contraire, des secteurs d'activité qui représentent des milliards de dollars se retrouveront sans fréquences harmonisées à l'échelle mondiale et sans cadre réglementaire.

L'attribution de fréquences supplémentaires au service mobile à titre primaire et l'identification de bandes de fréquences additionnelles pour les Télécommunications mobiles internationales (IMT) au titre du point 1.1 de l'ordre du jour de la CMR-15 représentent une grande priorité pour les Etats‑Unis et la plupart des pays, car ces mesures permettront le développement des applications large bande mobiles de Terre. Les Etats-Unis appuient l'introduction du large bande dans trois bandes de fréquences, à savoir les bandes 470‑698 MHz et 1 427‑1 518 MHz et, dans la région Amériques, la bande 3 400-3 700 MHz. Même s'ils prévoient de mettre en œuvre le large bande mobile uniquement dans des parties des bandes 470-698 MHz et 3 400-3 700 MHz, les Etats-Unis souhaitent que les autres pays aient la possibilité de choisir dans quelles parties de ces bandes déployer des systèmes, le cas échéant. Afin de préserver les systèmes exploités dans d'autres gammes de fréquences, les Etats-Unis appuient les propositions visant à n'apporter aucune modification en ce qui concerne ces fréquences.

L'apparition de systèmes UAS de taille moyenne à grande ayant des applications civiles et commerciales représente l'un des progrès les plus importants dans le secteur aéronautique au cours des dernières décennies. Les applications de ces systèmes UAS concernent par exemple la recherche et le sauvetage, les prévisions météorologiques, la lutte contre les incendies, les interventions en cas de catastrophe, l'agriculture de précision, la photographie aérienne, la fourniture de matériel ainsi que la surveillance des infrastructures et des frontières, pour n'en citer que quelques-unes. La contribution que ce secteur pourrait apporter en termes de croissance économique et de bien-être, autant pour les pays développés que pour les pays en développement, est énorme.

Pour assurer l'exploitation des systèmes UAS en dehors de l'espace aérien réservé, il faut étudier les mêmes questions que celles qui se posent dans le cas des aéronefs avec pilote, à savoir leur intégration sûre et efficace dans le système de contrôle du trafic aérien. La CMR-15 n'a le choix qu'entre deux solutions en ce qui concerne le point 1.5 de l'ordre du jour: utiliser les bandes dont dispose le service fixe par satellite ou ne rien faire. La CMR-15 doit absolument adopter des dispositions relatives au spectre et des dispositions réglementaires qui permettront d'assurer la commande et le contrôle des systèmes UAS et d'étendre, en toute sécurité, les avantages de cette nouvelle technologie de télécommunication à tous les habitants de la planète.

Nous devons en outre prendre des mesures en ce qui concerne la question du suivi des vols à l'échelle mondiale et mener à bien la tâche urgente que la Conférence de plénipotentiaires de 2014 nous a confiée. Les Etats-Unis et près de 20 pays de la région Amériques appuient une stratégie reposant sur deux éléments: 1) l'ajout d'une attribution au service mobile aéronautique (R) par satellite (SMA(R)S) à titre primaire dans la bande de fréquences 1 087,7-1 092,3 MHz pour faciliter la réception par satellite des signaux de surveillance dépendante automatique en mode diffusion (ADS-B) existants, qui peuvent être un élément constitutif du système de suivi des vols à l'échelle mondiale; et 2) l'inscription, à l'ordre du jour de la CMR-19, d'un point visant à examiner les autres besoins pour le Système mondial de détresse et de sécurité aéronautique (GADSS).

La Conférence examinera en outre deux points de l'ordre du jour relatifs aux réseaux à satellite, qui revêtent une importance particulière pour les Etats-Unis. Nous avons analysé en détail les solutions qui pouvaient être envisagées pour pouvoir faire des attributions additionnelles à titre primaire au service fixe par satellite (SFS) dans la gamme 13-17 GHz au titre du point 1.6 de l'ordre du jour, et nous avons conclu que le partage n'est pas possible. Les Etats-Unis et d'autres administrations exploitent des systèmes mobiles aéronautiques qui utilisent cette gamme pour mener des missions de service public essentielles (opérations de contrôle du trafic aérien, opérations humanitaires, assistance dans le domaine de la sécurité, etc.) et dépendent en particulier de l'accès à la bande 14,5-14,8 GHz. Les Etats-Unis pourraient accepter une attribution de 250 MHz dans la bande 13,4-13,75 MHz pour les liaisons descendantes dans la Région 1 de l'UIT, si une telle attribution est proposée, mais si tel n'est pas le cas, souhaitent qu'aucune modification ne soit apportée afin de protéger les systèmes existants.

Par ailleurs, les Etats-Unis sont d'avis que des modifications effectives doivent être apportées à la procédure d'inscription des satellites, afin d'améliorer la clarté et la transparence, de réduire la charge de travail administrative et de fournir au Bureau des radiocommunications les renseignements nécessaires pour tenir à jour le Fichier de référence international des fréquences. Notre objectif en ce qui concerne le point 7 de l'ordre du jour est avant tout de conserver une procédure d'inscription des satellites stable, qui sert les intérêts des opérateurs de satellites partout dans le monde, pour les systèmes à satellites venant d'être lancés comme pour ceux ayant déjà été déployés, associée à des contraintes ou des tâches administratives minimes en ce qui concerne la gestion des réseaux à satellite, tout en respectant les droits des administrations.

Concernant l'ordre du jour de la CMR-19, les Etats-Unis ont recensé les quatre points prioritaires ci‑après à inscrire à l'ordre du jour, qui faciliteront la poursuite de l'innovation dans le secteur hertzien, aideront à déployer le large bande mobile dans les zones mal desservies et permettront de répondre aux besoins de l'aviation:

– Appuyer l'évolution des systèmes hertziens mobiles 5G en étudiant les fréquences au‑dessus de 6 GHz, en particulier les gammes de fréquences 27,5-29,5 GHz, 37,0-40,5 GHz, 47,2-50,2 GHz, 50,4-52,6 GHz et 59,3-71 GHz.

– Envisager de faire une attribution à titre primaire au service mobile dans la bande 5 350‑5 470 MHz et d'identifier cette bande pour les systèmes d'accès hertzien, y compris les réseaux locaux hertziens (RLAN).

– Etendre le large bande aux pays en développement grâce à des drones solaires capables de se maintenir à un point fixe à 20 km d'altitude en identifiant, pour ce faire, au moins 2 GHz de spectre déjà attribué au service fixe.

– Répondre aux besoins de l'OACI en évolution constante en ce qui concerne le Système mondial de détresse et de sécurité aéronautique.

Les Etats-Unis se réjouissent à la perspective de travailler avec les autres délégués afin de trouver des solutions reposant sur le consensus pour traiter les questions examinées à la CMR-15 et adopter, pour la CMR-19, un ordre du jour qui permettra de répondre aux besoins urgents de la communauté internationale et témoignera de la capacité de l'UIT de faire face au rythme soutenu de l'évolution technologique.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_